

Y a-t-il un profil type ? Est-ce réservé aux décrochés scolaires comme on dit ?

Ce n'est pas du tout le cas, c'est une image que les médias renvoient mais, selon moi, c'est entièrement faux. Ça s'adresse à un public très large. Il n'y a pas de profil type dans la mesure où les candidatures changent en fonction des diplômes, du CAP au Bac +5.

Au sein même de l'alternance, il y a deux types de contrats : l'apprentissage et la professionnalisation. Quelles sont les différences ?

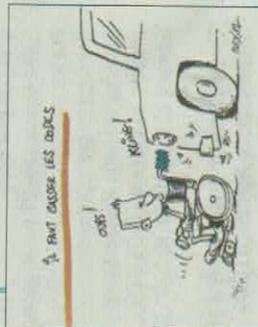
Le contrat d'apprentissage s'adresse à des jeunes, dans le cadre de la formation initiale d'alternance, entre 16 et 25 ans révolu, sauf cas spécifique, avec une visée diplômante. Pour le contrat de professionnalisation, il s'agit d'une formation continue pour des jeunes de 16 à 25 ans de la même manière. Mais c'est un peu plus ouvert : vous pouvez être demandeur d'emploi, âgé de plus de 26 ans, bénéficiaire des minima sociaux. L'autre différence se trouve au niveau de la rémunération, qui est souvent plus importante avec le dernier contrat.

Il vaut donc mieux choisir un contrat de professionnalisation...

Ce n'est pas comme ça que ça marche. C'est l'entreprise qui pose ses conditions de départ, qui choisit la « formule » et l'étudiant est contraint d'y répondre. Les entreprises préfèrent souvent prendre des contrats d'apprentissage pour des raisons financières.

Comment fait-on pour trouver une entreprise ?

Comme pour trouver un travail, c'est une action de prospection. Le jeune doit être à l'affût, développer son réseau. Mais surtout il doit définir son projet car il ne suffit pas de dire qu'on cherche une alternance. Il doit se positionner à la place de l'entreprise pour voir en quoi il peut lui être utile.



HANDICAP ET ALTERNANCE

À Grenoble, une boîte souhaite rendre « tous les talents accessibles » et se présente ainsi comme « l'innovation 2.0 au service du recrutement, du handicap et de la diversité ».

Cette boîte, c'est Talentéo qui, justement, organise jeudi 17 mars l'événement "Sport2Job" pour faire se rencontrer des recruteurs et des candidats en situation de handicap. Sachant que pour cette deuxième édition, un coup de projecteur sera mis sur l'alternance. Car s'il y a des conditions d'âge limite pour

une personne valide comme expliqué dans ce dossier, une personne en situation de handicap peut, elle, commencer une alternance à tout moment de sa vie - c'est expliqué sur talenteo.fr dans un article très complet intitulé *Handicap: la voie vers l'emploi*. Pour participer à l'événement qui aura lieu chez Schneider Electric à Meylan (de 9h30 à 12h30), il faut s'inscrire en envoyant un mail à j.delabaere@talenteo.fr



DEVENIR INGÉNIEUR(E)

Journée d'information Grenoble INP

5 mars 2016

9h-16h sur le Domaine universitaire



AU PROGRAMME

- Rencontres : étudiants, enseignants...
- Stands : écoles et La Prépa des INP
- Conférences
- Animations scientifiques

à Grenoble INP - La Prépa, bâtiment Plurriel
Domaine universitaire - 701 rue de la piscine - 38400 Saint-Martin-d'Hères
Tram B et C : arrêt Gabriel Faure



www.grenoble-inp.fr/jpo